



Formation ambassadeurs

Mars 2023

SOMMAIRE

- Les Parcs naturels régionaux
- Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
- Les actions du Parc

Les Parcs naturels régionaux

UN PARC NATUREL RÉGIONAL

**Quels mots pour définir ce qu'est,
selon vous,
un Parc naturel régional ?**

UN PARC NATUREL RÉGIONAL

Un TERRITOIRE rural fragile et menacé, aux patrimoines paysagers, naturels et culturels remarquables

- Patrimoines reconnus au niveau national et/ou international
- Périmètre cohérent et pertinent par rapport au patrimoine et à l'identité du territoire

UN PARC NATUREL RÉGIONAL

Un PROJET PARTAGÉ qui rassemble, pour 15 ans, un TERRITOIRE autour d'ambitions pour la biodiversité, les paysages et la transition écologique

- Co-élaboré avec les habitants, les acteurs du territoire
- Porté par les communes, communautés de communes, Départements, Régions concernés et l'État qui s'engagent à mettre en œuvre ce projet dans leurs actions.
- Labellisé par l'État : procédure de classement par décret

UN PARC NATUREL RÉGIONAL

Une STRUCTURE, le Syndicat mixte, qui rassemble les communes, Communautés de communes, Départements et Régions signataires du PROJET

- Dirigée par une assemblée d'élus
- Régit par le Code des collectivités : finances, personnel...
- Dont l'équipe technique est au service du territoire :
 - accompagnement, appui aux communes et acteurs
 - mise en place d'actions portées par le Syndicat mixte

LA VOCATION D'UN PARC NATUREL RÉGIONAL

Un Parc naturel régional a pour vocation de **protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain** de son territoire en mettant en œuvre une **politique innovante et concertée** d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement

LES MISSIONS D'UN PARC NATUREL RÉGIONAL

- **Protection et la gestion des patrimoines naturels, culturels et paysagers**
- **Aménagement du territoire**
- **Développement économique et social**
- **Accueil, éducation et information**
- **Expérimentation, innovation et transfert**

PORTÉE JURIDIQUE DE LA CHARTE

Rapport de comptabilité entre

Schémas régionaux d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)



Charte de Parc



Schémas de cohérence territoriale (ScoT)



Plans locaux d'urbanisme (PLU, PLUI)

CAS PARTICULIERS

La publicité

Elle est interdite dans les secteurs patrimoniaux et dans les agglomérations des Parc naturels régionaux.

Sauf si existence un Règlement local de publicité : règles de réintroduction possibles

Circulation des véhicules à moteur en espace naturel

Les PNR doivent définir des orientations/mesures pour protéger les milieux

LA MÉTHODE PARC

Convaincre plutôt que contraindre

- **Facilitateur** : aide à l'émergence de projets
- **Coordinateur** : planifie, suit, anime et évalue les actions liées à la charte
- **Maître d'ouvrage** : lorsque aucun autre acteur se positionne

Pluridisciplinarité – Temps moyen/long

58 Parcs naturels régionaux

4 900 communes

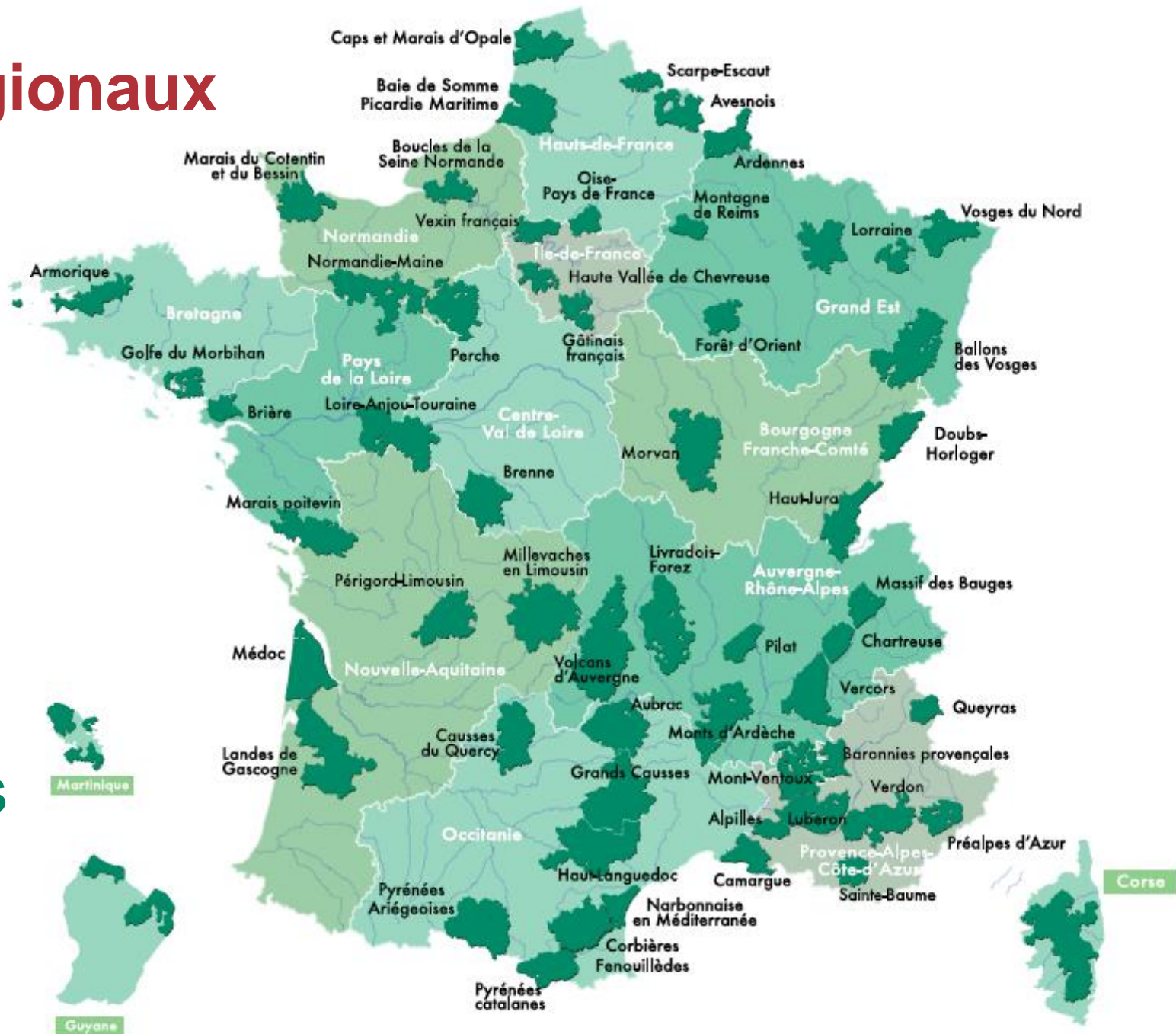
6 000 élus

2 250 agents

17,2 % du territoire

9,5 millions d'hectare

4,4 millions d'habitants



HISTOIRE DES PARCS

- **1967-76 : séduire et convaincre - 17 PNR**
Écomusées, éducation à l'environnement, gestion de milieux
- **1977-1987 : s'affirmer éco-développeurs - 25 PNR**
Mesures agri-environnementales, filières économiques locales
- **1988-1997 : consécration juridique - 33 PNR**
loi paysage de 1993 : 5 missions des Parcs et procédure, puis loi Barnier
- **1998/2007 : une autre vie s'invente ici - 45 PNR**
le DD se généralise – plusieurs lois consolident encore les Parcs
- **2007/2023 : le défi des transitions - 58 PNR**

DIFFERENCES AVEC...

- **Un Parc national** : il conserve un cœur de nature exceptionnel, espace géré par l'État. Charte d'adhésion avec les territoires proches
- **Une réserve naturelle** : elle protège la faune et la flore en réglementant les usages, souvent sur un espace restreint. Créée par décret
- **Un site classé ou inscrit** : il conserve les caractères historiques, artistiques, scientifiques ou pittoresques de lieux exceptionnels. L'État est à l'initiative, tout aménagement est soumis à son autorisation

Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

LE PARC LOIRE ANJOU TOURAIN

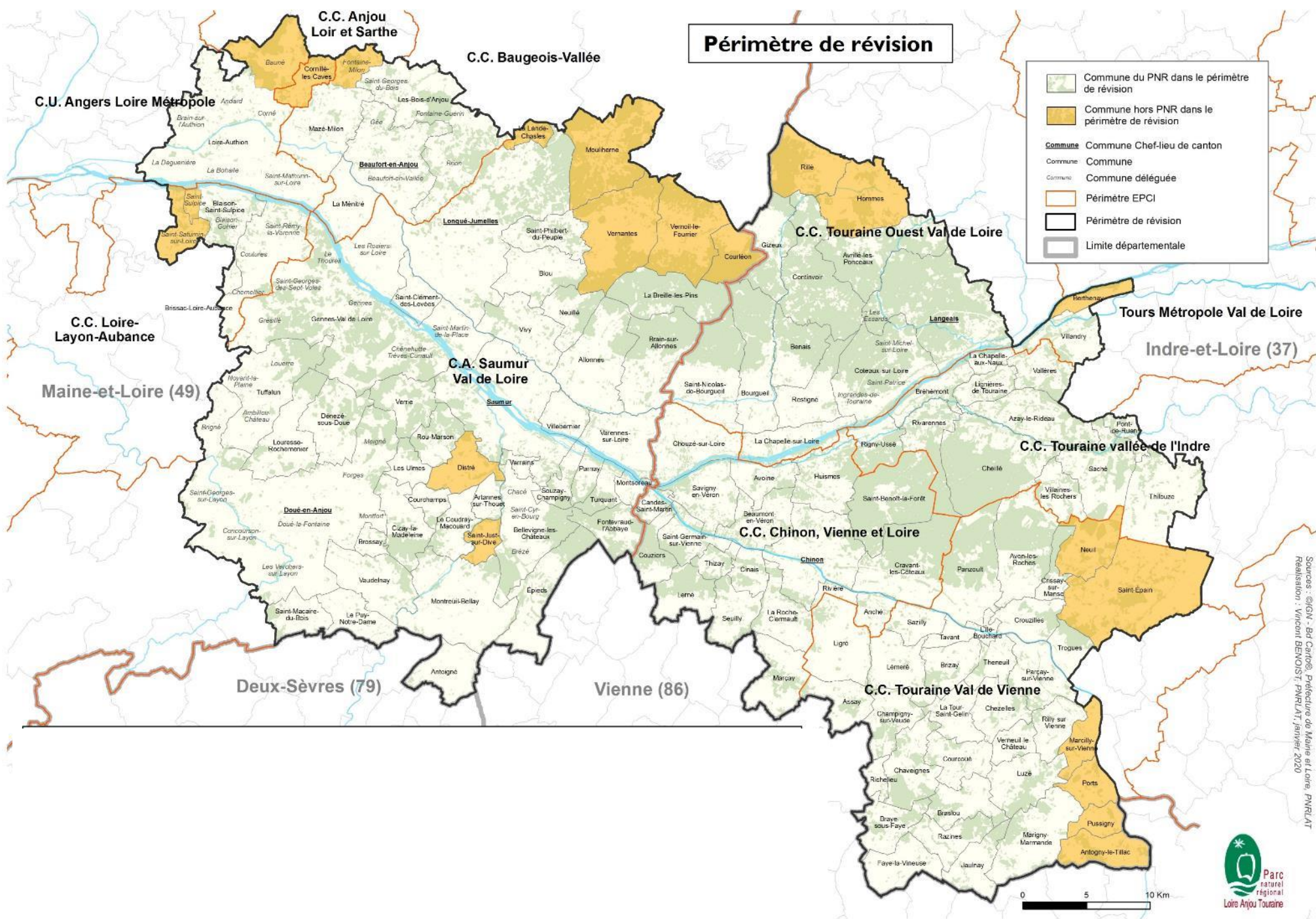
Syndicat mixte regroupant 116 communes

Créé en 1996 – renouvelé en 2008

- 2 régions : Centre-Val de Loire / Pays de la Loire
- 2 départements : Indre-et-Loire / Maine-et-Loire
- 2 villes-portes : la communauté urbaine Angers Loire Métropole / Tours Métropole Val de Loire
- 277 063 hectares
- 197 734 habitants
- 44 communes intégrées au site UNESCO

Périmètre de révision

	Commune du PNR dans le périmètre de révision
	Commune hors PNR dans le périmètre de révision
	Commune
	Commune
	Commune déléguée
	Périmètre EPCI
	Périmètre de révision
	Limite départementale



Sources : IGN - Bd Carthage, Préfecture de Maine et Loire, PNR/LAT
 Réalisation : Vincent BENOIST PNR/LAT, janvier 2020



LA GOUVERNANCE DU PARC

Comité syndical

Organe délibérateur

158 délégués

*Régions, Départements, EPCI,
communes, villes-portes*

Bureau syndical

Prépare les délibérations
du Comité syndical

Délibère sur les affaires courantes

26 membres

Équipe technique

Prépare des projets, exécute les
décisions, réalise et évalue

30 agents

Commissions thématiques

- Biodiversité et paysages
- Aménagement et cadre de vie
- Agriculture et éco-dév.
- Tourisme et loisirs
- Culture
- Éducation
- Finances

Participent à la conception au suivi et à l'évaluation des actions

**Plus de 150 élus, agents de l'État et de collectivités,
acteurs socio-économiques, associatifs et *Ambassadeurs***

Groupes transversaux

- Marque VPNR
- Eau
- Dérèglement
climatique
- Gouvernance
- Évaluation

Conseil scientifique et prospectif

Apporte des éclairages,
émet des avis

26 chercheurs

Les 26 élus, membres du Bureau



Roselyne BIENVENU
Vice-Présidente
Maine-et-Loire
Angers Loire Métropole



Sylvie BEILLARD
Conseillère régionale
Pays de la Loire



Christine FAUQUET
Conseillère régionale
Centre-Val de Loire



Alice WANNEROY
Tours Métropole Val de Loire



Didier GUILLAUME
Maire des Ulmes



Christophe POT
Conseiller régional
Pays de la Loire



Benoît BARANGER
Vice-Président
Maire de Bourgueil



Temanuata GIRARD
Vice-Présidente Région
Centre-Val de Loire



Jean-Marie GENNETEAU
Conseiller municipal
L'Île-Bouchard



Paul OPRÉA
Adjoint au Maire
Loire-Authion



Elsa RICHARD
Conseillère régionale
Pays de la Loire



Roland MARION
Vice-Président
Conseiller régional
Pays de la Loire



Sophie TUBIANA
Présidente
Conseillère communautaire
C.A. Saumur Val de Loire



Gaëlle LAHOREAU
Vice-Présidente
Vice-Présidente Région
Centre-Val de Loire



Ambre LOUISIN
Conseillère régionale
Centre-Val de Loire



Sophie LAGRÉE
Conseillère communautaire
C.C. Chinon, Vienne et Loire



Jackie PASSET
Conseiller municipal
La Ménitrie



Eric TOURON
Conseiller régional
Pays de la Loire



Didier ROUSSEAU
Vice-Président
Conseiller départemental
Maine-et-Loire



Valérie GERVÈS
Vice-Président
Conseillère départementale
Indre-et-Loire



Pierre-Alain ROIRON
Conseiller régional
Centre-Val de Loire



Nathalie PONTROUÉ
Conseillère municipale
Crouzilles



Michel PONCHANT
Conseiller municipal
Fontevraud-l'Abbaye



Brigitte GUGLIELMI
Conseillère départementale
Maine-et-Loire

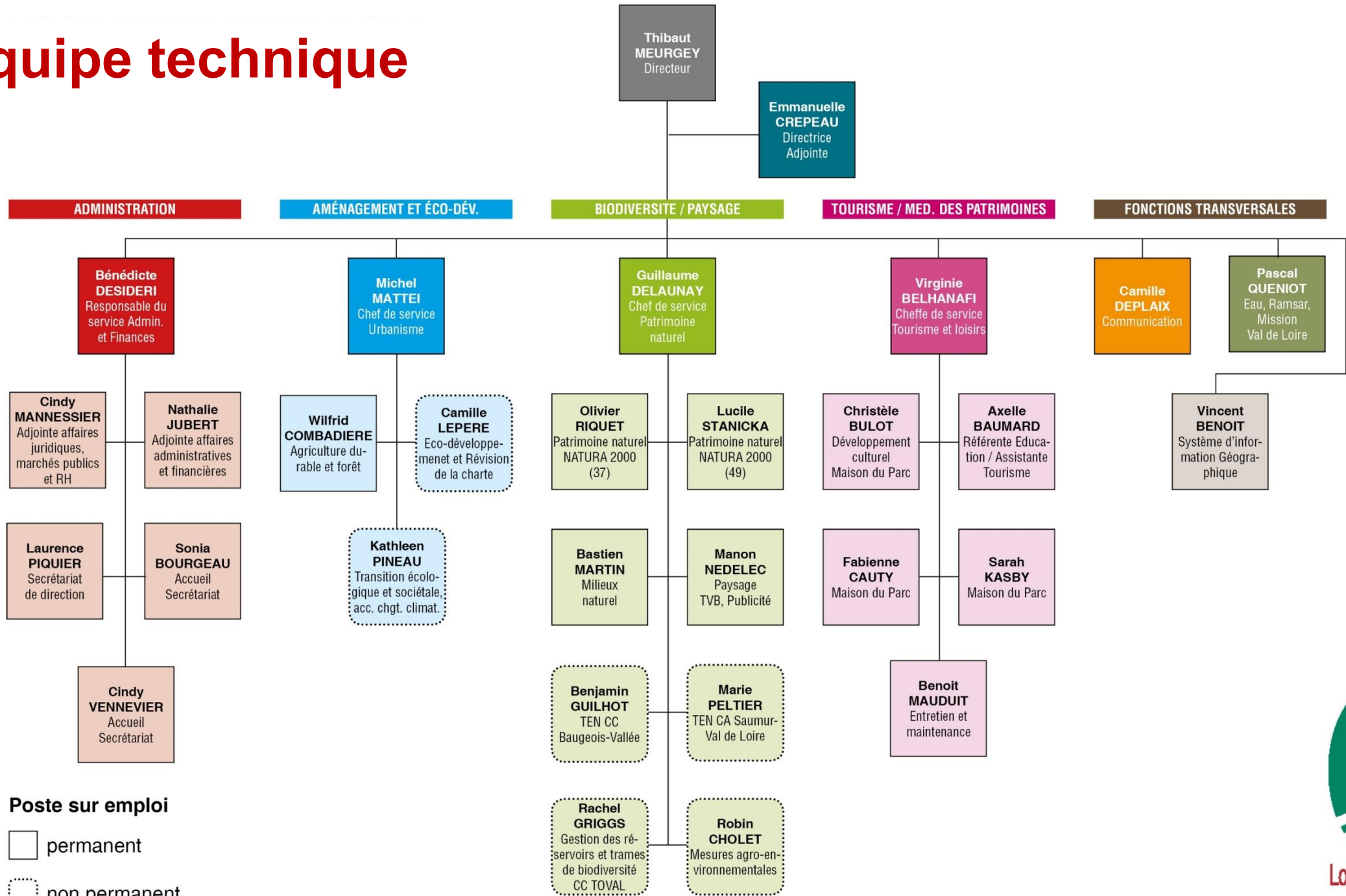


François LAFOURCADE
Conseiller départemental
Indre-et-Loire



Sophie-Anne SAUVAIGO
Conseillère municipale
Faye-la-Vineuse

L'équipe technique



Poste sur emploi

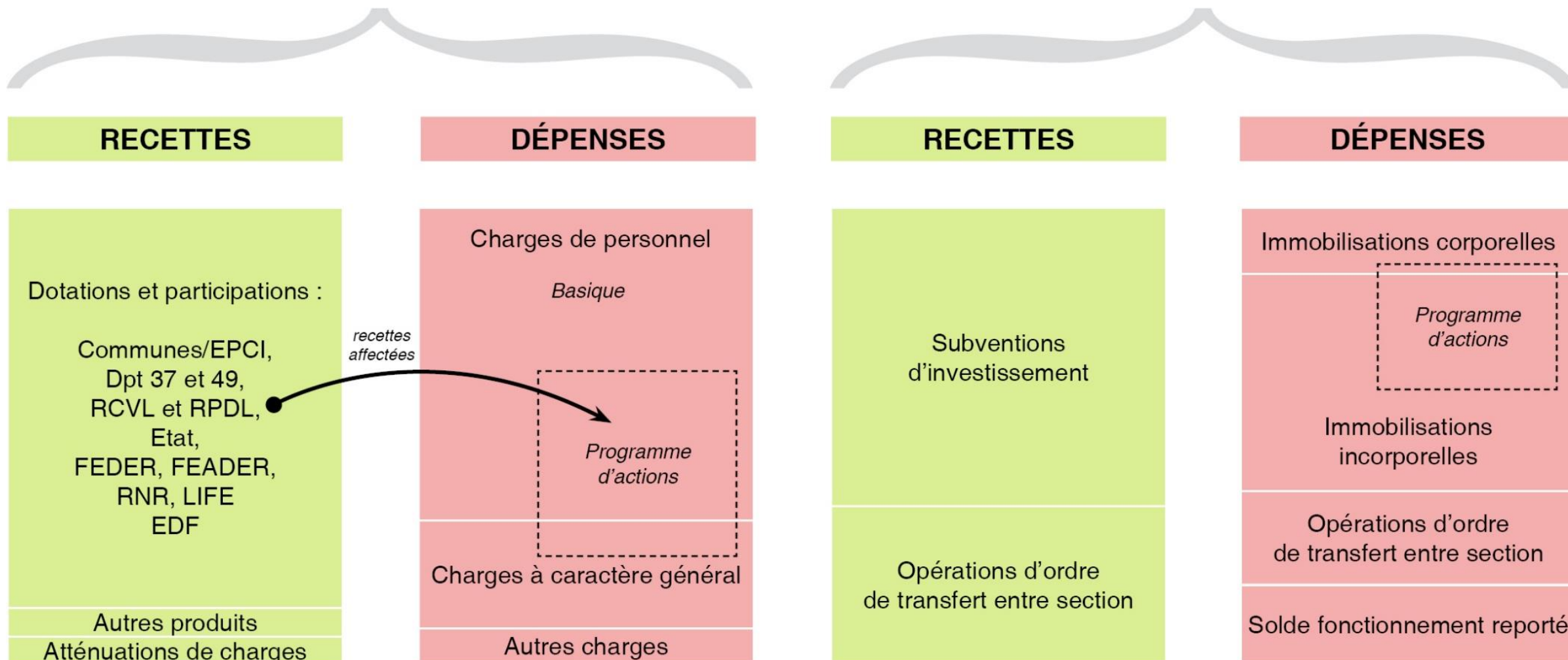
permanent

non permanent

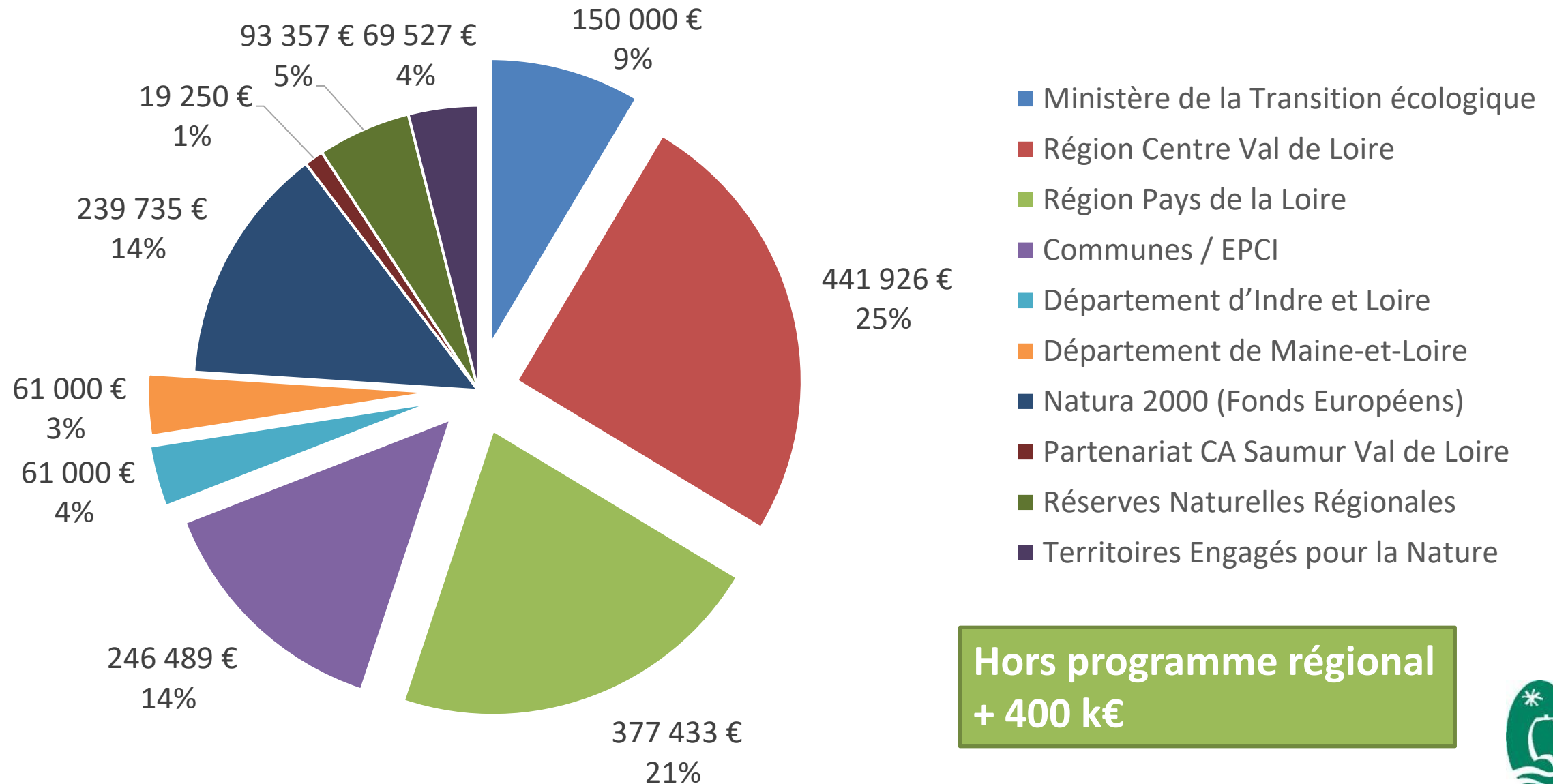
2 M€ de Budget

FONCTIONNEMENT

INVESTISSEMENT



Financement du PNR Loire-Anjou-Touraine



Des cotisations statutaires insuffisantes

Cotisations communales, augmentations votées en décembre 2022

- 1,25 € par habitant en 2023
- 1,35 € par habitant en 2024
- 1,50 € par habitant en 2025

Négociation en cours avec les Départements et les Régions

Mobilisation de subventions - Effet levier du PNR



2,7 M€
pour agri.



0,6 M€
pour EPCI



1,05 M€
pour EPCI



1,8 M€
pour communes
(Dotation Biodiv)



0,33 M€
pour communes
(Contrats de Parc)

6,48 M€ sur 3 ans
pour le territoire

Un territoire engagé dans un projet commun : la charte

- Feuille de route à 15 ans
- Engagement fort pour tous les signataires
- Projet de territoire partagé pour valoriser les ressources locales dans le respect des milieux naturels et des paysages



Stratégie politique de la charte 2024-2039

- **Ambition : un territoire ligérien vivant et de haute qualité**

pour tous les êtres vivants en s'appuyant de manière respectueuse sur les ressources du territoire et en dépassant, par la créativité et la coopération, les incertitudes sociales, économiques, écologiques et climatiques

- **La Loire, mère des paysages**

La douceur de vivre alliée à une richesse naturelle exceptionnelle en fait un atout économique touristique incontestable. Terre de confluences, la Loire favorise un esprit d'ouverture, de coopération et d'initiatives contribuant à la création de compétences et de savoir-faire singuliers

3 défis pour 2024-2039

■ Renforcer la qualité des paysages et la biodiversité

- Accompagner l'évolution des paysages et renforcer la qualité du cadre de vie
- Faire du Parc un territoire à biodiversité positive

■ S'engager dans la sobriété et la résilience

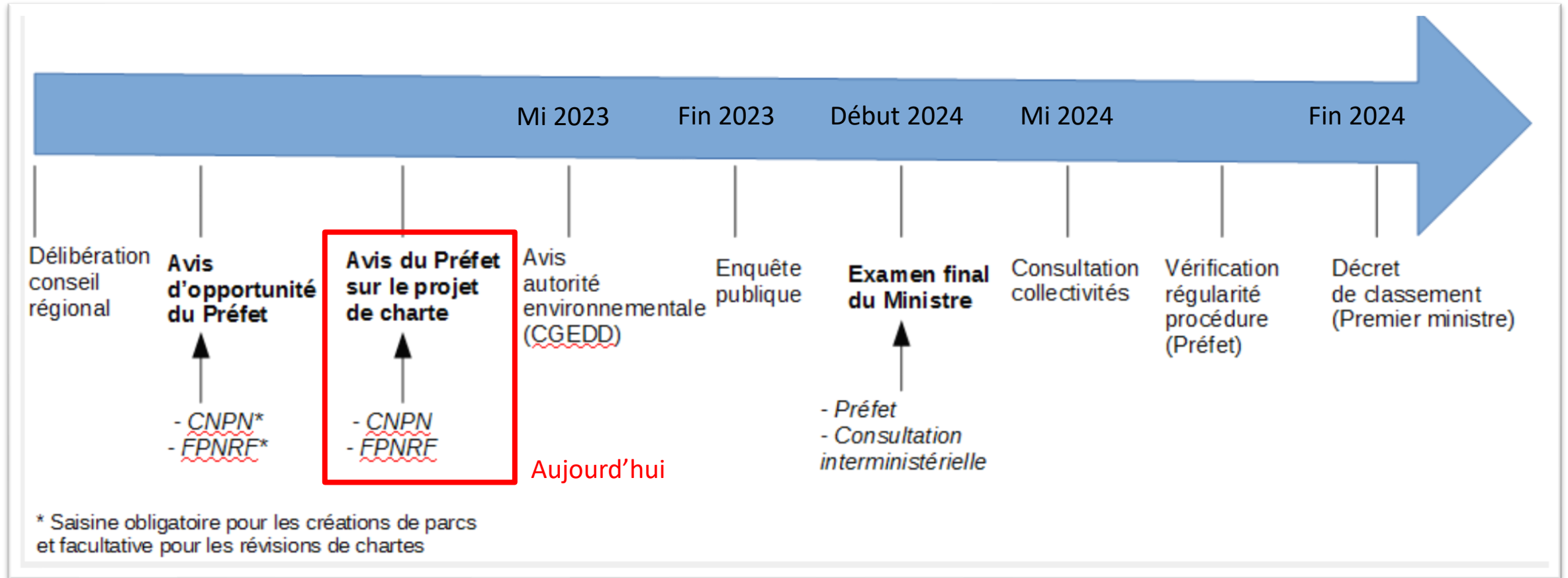
- Préserver et reconquérir la ressource en eau
- Concourir à une économie de proximité et pérenne

■ Renforcer les coopérations

- Diffuser l'expertise du Parc et mutualiser les ingénieries
- Partager les connaissances pour passer à l'acte
- Construire une gouvernance territoriale partagée

Déclinaison en
35 fiches
mesures

Calendrier général de la procédure de charte



CNPN : Conseil national de protection de la nature

FPNRF : Fédération des Parcs naturels régionaux de France

CGEDD : Conseil général de l'environnement et du développement durable devenu l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD)

COMPLEMENTARITE AVEC LA MISSION VAL DE LOIRE

Le Val de Loire a été inscrit sur le Liste du patrimoine mondial par l'UNESCO en 2000 comme paysage culturel évolutif et vivant

De Sully-sur-Loire (45) à Chalonnes-sur-Loire (49) sur 280 km et 800 km².

La Mission Val de Loire est un Syndicat Mixte, son rôle :

- appropriation des valeurs de l'inscription par les habitants
- accompagnement des collectivités : plan de gestion

Son positionnement

- tête de réseau / carrefour des acteurs
- facilitateur
- structure ressources

SITE INSCRIT AU PATRIMOINE MONDIAL



Les actions du Parc

COMMENT AGIT LE PARC, AVEC QUI ?

Temps en groupe pour lister :

- des actions du Parc que vous connaissez/supposez
- des acteurs du territoire avec lequel il agit/pourrait agir

3 thèmes/ 3 groupes

Biodiversité

Éducation, culture

Économie

COMMENT AGIT LE PARC, AVEC QUI ?

Temps de partage en plénière :

- **chaque groupe présente les actions/acteurs qu'il a listé**
- **les agents du Parc complètent si besoin**